Envoyé en Préfecture le 04/04/2025
Reçu en Préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID 972-219722295-20250312-FIN25325013-DE

N° 2025-02-022

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 11 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	17	24
		Dont procurations
		07

VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
24	24	00	00	00

Date de la convocation
28/02/2025
Date d'affichage
28/02/2025

Objet de la Délibération

****
FINANCES
****

Reprise anticipée des résultats 2024

Président de Séance :
Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :
Nicole DUFEAL

L'an deux mille vingt-cinq et le 11 mars, à 18h03, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1ère adjointe au Maire.

Etaient présents : Mmes/M Yolène LARGEN-MARINE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON, Christine ALIKER, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Jean-Pierre LUGIERY, Jean-Luc MAVILLE, Vanessa BAPTE, Noham BODARD, Karine BAUDIN, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Cynthia ZAIRE.

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Raphaël BORDELAIS, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, William PAULIN, Corinne Brigitte PLANTIN, Patrice CHARLEBOIS, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE, Georges HARPON, Daniel CHOMET.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Raphaël BORDELAIS, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAVO-PRUDENT, Patrice CHARLEBOIS, Laurie ABAUL ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Noham BODARD, Emile GONIER, Nicole DUFEAL, Jean-Pierre LUGIERY, Cynthia ZAIRE, Jean-Luc MAVILLE.

Absents : M/Mme Christophe AGELAN, Marie-Josée BRIVAL.

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2024

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2311-5 et R2311-11;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes ;
- **Vu** le document ci-annexé, approuvé par le comptable public et synthétisant les résultats de l'exercice 2024 ;
- **Vu** l'avis favorable du Bureau municipal, en date du 25 février 2025 ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et optimisation des ressources », en date du 27 février 2025 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- **Considérant** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 3 408 916,36 euros ;

Envoyé en Préfecture le 04/04/2025
Reçu en Préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID 972-219722295-20250312-FIN25325013-DE

- **Considérant** le résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 105 463,52 euros ;

- **Considérant** les restes à réaliser en section d'investissement arrêtés à 2 125 494,00 euros en dépenses et à 1 387 405,00 euros en recettes, soit un solde déficitaire de 738 089,00 euros ;

- **Considérant** la volonté de la Municipalité de procéder à la reprise anticipée du résultat 2024 sur l'exercice 2025 afin de permettre sa prise en compte dès le budget primitif ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1er :

- **Le résultat 2024 est constaté, de manière anticipée, selon le document ci-annexé et certifié par le comptable public :**
  • Résultat de fonctionnement cumulé : 3 408 916,36 euros ;
  • Résultat de clôture d'investissement : - 259 926,37 euros ;
  • Solde des restes à réaliser en investissement : -738 089,00 euros ;
  Soit un résultat net de clôture de 2 410 900,99 euros.

ARTICLE 2 :

- **Le résultat 2024 exposé ci-dessus est affecté de manière anticipée sur l'exercice 2025, selon les inscriptions figurant au budget primitif 2025.**
  À ce titre, une inscription de 1 761 518,36 euros est prévue au budget primitif 2025 à l'article « 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés » ;

ARTICLE 3 :

- **Prend acte que le montant repris de manière anticipée en dépenses d'investissement « 001 – solde d'exécution négatif reporté », s'élève à 1 312 639,52 euros ;**

ARTICLE 4 :

- **Prend acte que les restes à réaliser à reprendre en section d'investissement s'élèvent à 2 125 494,00 euros en dépenses et à 1 387 405,00 euros en recettes, soit un solde déficitaire de 738 089,00 euros ;**

ARTICLE 5 :

- **Prend acte que cette reprise anticipée des résultats 2024 et leur affectation sur l'exercice 2025 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du compte administratif 2024 et l'adoption d'une délibération spécifique d'affectation définitive des résultats 2024 sur l'exercice 2025.**

Annexe : Résultats provisoires 2024

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 04 AVR 2025

Le Secrétaire de séance

Nicole DUFEAL

VILLE DE SCHŒLCHER
Direction des Affaires Générales
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,

Par délégation du Maire,
La 1ère Adjointe
Volène LARGEN MARINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : https://citoyens.telerecours.fr.

Envoyé en Préfecture le 04/04/2025
Reçu en Préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID 972-219722295-20250312-FIN25325013-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

VILLE DE SCHŒLCHER

RÉSULTATS PROVISOIRES 2024

1/ EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

A	RECETTES	34 543 410,56
B	DEPENSES	32 982 546,96
C	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 (excédent) C= (A-B)	**1 560 863,60**
D	RÉSULTAT 2023 REPORTÉ	1 848 052,76
E	RÉSULTAT D'EXÉCUTION 2024 E= (C+D)	**3 408 916,36**

2/ EN SECTION D'INVESTISSEMENT

F	RECETTES	8 264 611,46
G	DÉPENSES	8 370 074,98
H	SOLDE DE L'EXERCICE 2024(déficit) H = (F-G)	**-105 463,52**
I	DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2023) (I)	-154 462,85
J	SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT 2024 J= (H+I)	**-259 926,37**
K	SOLDE DES RESTE À RÉALISER (RAR) (1 387 405 -2 125 494)	-738 089,00
L	BESOIN DE FINANCEMENT (J+K)	**-998 015,37**
M	3/ RÉSULTAT DE CLOTURE PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2024 M=(E+L)	2 410 900,99

SGC DE LA CACEM
1.03
003
MARTINIQUE

Pour le Comptable assignataire,
Par procuration, l'adjointe

Karine BONIFACE
Inspectrice des Finances Publiques

Schœlcher, le 25 FEV 2025
L'ordonnateur

Par délégation du Maire
La 3ème Adjointe
Marie GARON

COMMUNE DE SCHŒLCHER
MARTINIQUE